



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 septembre 2025

DATE DE CONVOCATION
12 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA,
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE,
M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard NAVILLON), M. Vincent CROUZIER,
M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Zineb HEMAIRIA,
M. Guy MORELLE (pouvoir de Mme Nathalie SEGUIN), M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette
BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie
CHAISTRUSSE (pouvoir de M. Martial MATHIRON), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON,
M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Maïté COUBAT,
Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de Mme Christine NIRLO),
M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN),
M. Dominique JANIN, M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND),
Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Jérôme
THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir à M. Guy MORELLE), Mme Nathalie
ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. François BIGEARD (suppléé par
M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel
CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Rolande
CHRETIEN (suppléante de M. Bernard NAVILLON), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée
par M. Michel CLÉMENT), M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), M. Jean-Marie
FERREUX, M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Martial MATHIRON (pouvoir
à Mme Sylvie CHAISTRUSSE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Bernard
NAVILLON (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), Mme Christine NIRLO (pouvoir à M. Olivier
GAUTHRON), M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), M. Bernard
SOUBEYRAND (suppléé par M. Patrice LIEBELIN).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DANCOURT, 4^{ème} Vice-président délégué
à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition
énergétique.

Membres en exercice	36	Délibération n°18/09/2025/10
Présents	25	Objet : Contrat Local de Santé : Présentation du
Pouvoirs	07	diagnostic de territoire en santé
Votants	32	

Vu, la délibération n°28/03/2024 en date du 28/03/2024 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, approuvant le déploiement d'un Contrat Local de Santé (CLS),

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, dans son Projet de Territoire 2023-2033, ambitionne le déploiement d'un Contrat Local de Santé (CLS). De plus, ce projet s'inscrit dans la continuité de la Convention Territoriale Globale (CTG) renouvelée en 2025, dont l'objectif stratégique n°10 vise à « lutter contre les inégalités sociales par le biais de la santé », notamment par la création d'un CLS.

En effet, l'objectif premier d'un CLS est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et d'améliorer la santé, pour tous les habitants d'un territoire et notamment les plus fragiles. Sa mise en œuvre permettra de mieux coordonner les politiques publiques en la matière sur le territoire et de mener des actions adaptées aux besoins de sa population.

Le CLS décline localement les priorités du Projet Régional de Santé Bourgogne-Franche-Comté, établi par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté (ARS). Le CLS est donc coconstruit avec l'ARS qui en sera cosignataire.

Un CLS se construit en plusieurs étapes :

1. Un diagnostic de territoire en santé, qui vise à établir un portrait du territoire et de sa population, identifier les besoins auprès des professionnels, des élus et des habitants, repérer l'offre de soins existante,
2. La définition d'axes de travail,
3. L'élaboration du programme d'actions concrètes et la rédaction de fiches-actions, par des groupes de travail thématiques,
4. La validation du CLS rédigé par l'ARS Bourgogne-France-Comté, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or et la Région Bourgogne-Franche-Comté,
5. La signature.

Le diagnostic de territoire s'est déroulé d'avril à septembre 2025. Il s'est inscrit dans une approche globale de la santé qui pose le postulat suivant : l'état de santé est influencé (positivement ou négativement) par différents facteurs appelés « déterminants de santé » qui interagissent entre eux.

Ces facteurs sont présents à 4 niveaux :

- Individuels, liés aux modes de vie et aux caractéristiques propres aux individus (génétiques, biologiques, ...),
- Sociaux, liés aux conditions de vie et de travail (revenus, éducation, catégorie socioprofessionnelle, ...),
- Environnementaux (qualité de l'air, de l'eau, urbanisme, habitat, ...),
- Systémiques, liés au système de santé (accès aux soins, qualité des soins, ...).

Le diagnostic de territoire tend à prendre en considération l'ensemble de ces déterminants de santé et comprend 3 dimensions :

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

1. Un recueil de données chiffrées et objectives :

- La situation démographique du territoire,
- La situation socio-économique du territoire,
- Le cadre de vie : habitat, mobilité, offres de services, sécurité, paysage et environnement (santé environnementale),
- L'état de santé de la population,
- L'offre de soins existante.

2. Une enquête réalisée auprès de la population, par le biais de questionnaires, menée entre juin et août et récoltant 402 réponses :

- La connaissance de la CCPD et des services proposés,
- La perception de l'état de santé,
- Les pratiques déjà adoptées et les perspectives d'amélioration,
- L'accès aux soins,
- La santé et le numérique,
- Les besoins et les attentes.

3. Des rencontres avec une soixantaine d'acteurs du territoire : acteurs de la santé et du médico-social et élus, menées entre avril et septembre, qui abordait les sujets suivants :

- Les problématiques liés à l'exercice professionnel,
- Les problématiques rencontrées par la population,
- La problématique de l'accès aux soins, impactant la population et les professionnels,
- Les pistes de réflexion et d'actions suggérées par les acteurs.

L'analyse croisée des 3 approches ; portrait de territoire, enquête auprès des habitants, échanges avec les acteurs ; met en lumière une convergence des résultats et permet de dessiner les enjeux pour le futur Contrat Local de Santé, autour de :

- L'accès aux soins,
- L'accès aux services, aux droits et aux aides,
- La santé mentale,
- Le vieillissement de la population,
- La prévention et l'éducation à la santé,
- Les inégalités sociales et territoriales,
- La santé environnementale.

Le diagnostic de territoire est disponible auprès du Secrétariat général.

Le calendrier d'élaboration de la suite du CLS serait le suivant :

- Premier comité de pilotage le 24/09/2025

Il réunira les futurs signataires et partenaires du CLS : CCPD, ARS, Conseil Départemental, Région, Préfecture, Éducation Nationale, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Mutualité Sociale Agricole, Caisse d'Allocations Familiales, Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Pays d'Or, Centre Hospitalier Universitaire, Centre Hospitalier La Chartreuse, Conseil Local en Santé Mentale, Projet Territorial de Santé Mentale.

- Présentation du cadre, des finalités et de la méthode retenue pour construire le CLS,

- Précisions des grandes étapes du calendrier,
 - Partage du diagnostic de territoire, support de la réflexion commune,
 - Temps d'échange pour recueillir les premières contributions et orientations stratégiques.
- Assemblée plénière « Présentation du diagnostic santé » début octobre 2025 qui rassemblera les acteurs interrogés dans le cadre du diagnostic, les élus et habitants volontaires pour s'impliquer dans la démarche du CLS. Elle sera le point de départ des travaux de groupes.
- Élaboration du CLS dans la globalité pour début d'année 2026.
- Signature du CLS au printemps 2026.

Le Conseil Communautaire PREND ACTE de la présentation du diagnostic de territoire en santé établi dans le cadre de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS).

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 18 septembre 2025

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER